

# Temps d'échanges entre **SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE** et la Communauté de Communes des Monts du Pilat



# Repères chronologiques



**2013**

**45 communes** (intégration d'Andrézieux-Bouthéon et La Fouillouse)

**2011**

**Nouvelles compétences** : assainissement, voirie, éolien...

**2003**

**43 communes** / nouvelle compétence : **collecte des déchets**

**2001**

**34 communes** / devient **Communauté d'agglomération**

**1999**

**27 communes**

**1996 -1997**

**26 communes**

**1995**

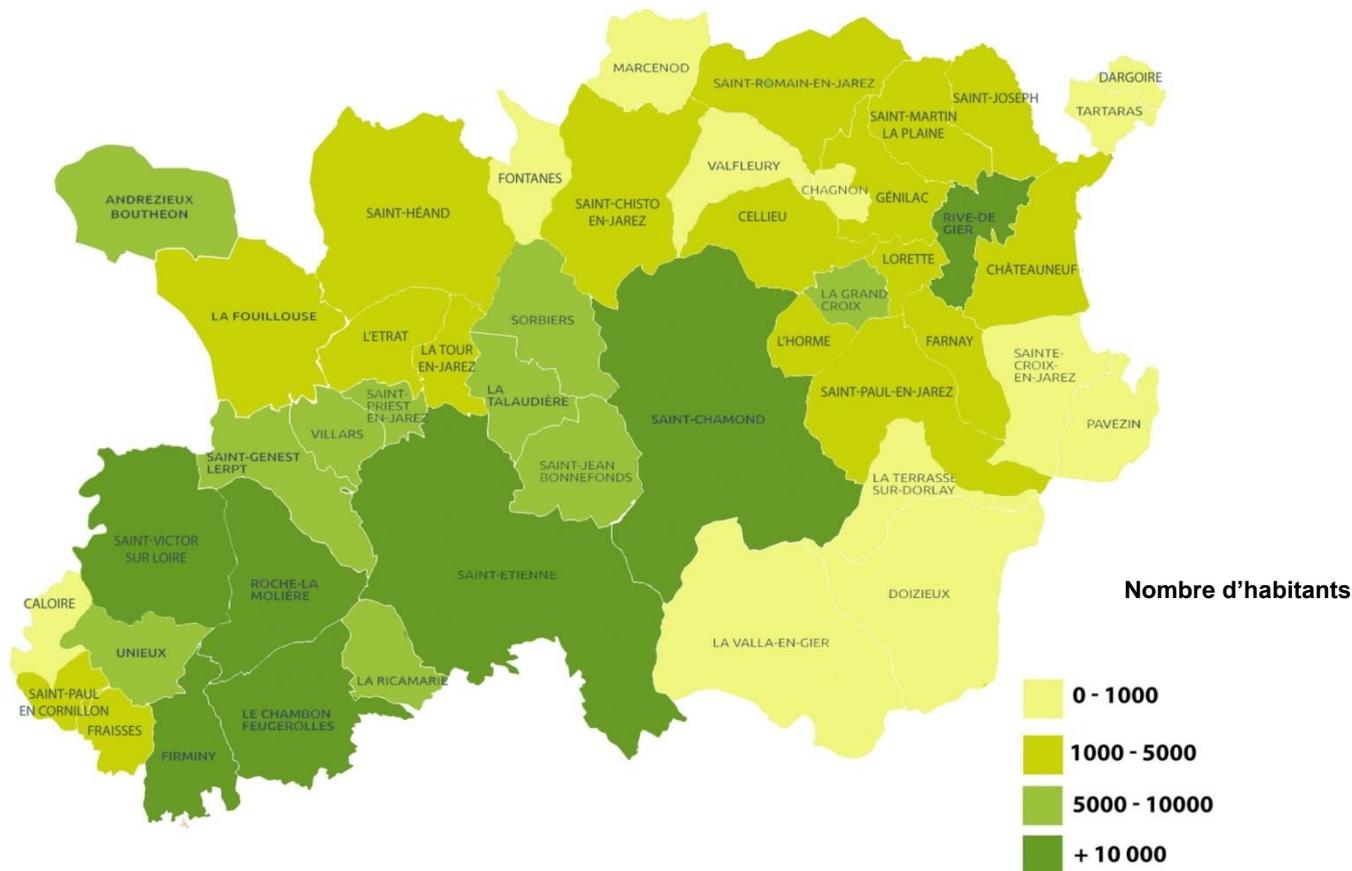
**22 communes** / création **Communauté de communes**

# Une agglomération à la fois urbaine et rurale

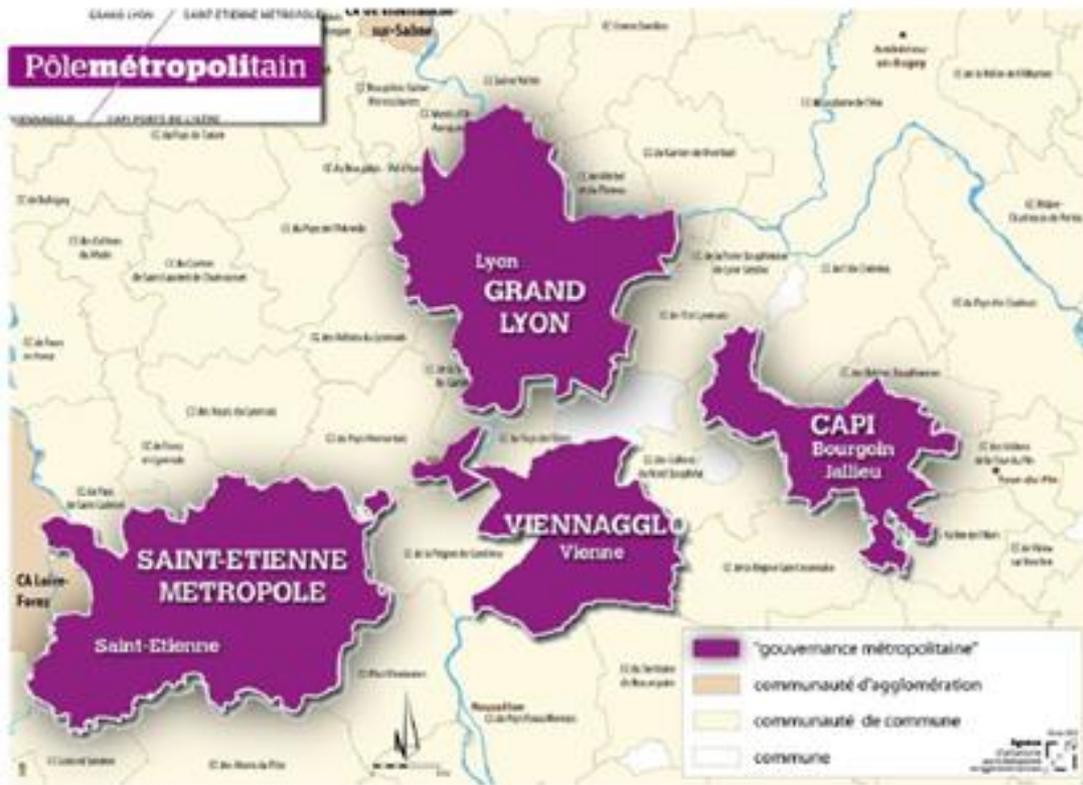
⇒ 15<sup>ème</sup> agglomération française

⇒ Une agglomération de près de **400.000 habitants**

⇒ Un bassin de vie de plus de **500.000 habitants**



# PRESENTATION DU TERRITOIRE DU POLE



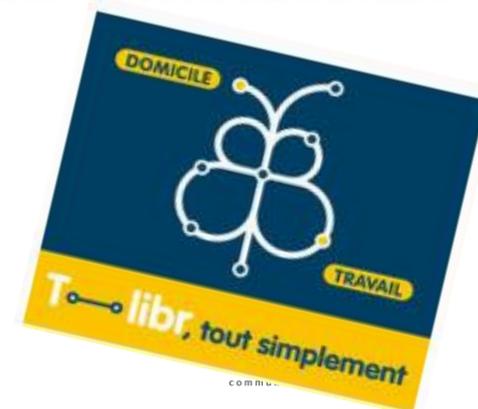
- ❑ 144 communes
- ❑ 1 600 km<sup>2</sup>
- ❑ Près de 2 millions d'habitants (*environ 33% de la population de Rhône-Alpes*)
- ❑ Forte densité de population : 1250 hab/km<sup>2</sup> (*moyenne en France : 97 hab/km<sup>2</sup>; en Rhône-Alpes : 135 hab/km<sup>2</sup>*)
- ❑ 67% du territoire couvert par des espaces verts, naturels et agricoles
- ❑ 1 million d'emplois
- ❑ 160 000 étudiants et 13 500 chercheurs

**Saint-Etienne Métropole:** 45 communes, 570 km<sup>2</sup>, 386 940 habitants.

**Métropole de Lyon:** 59 communes, 538km<sup>2</sup>, 1 324 637 habitants.

**CAPI:** 23 communes, 257 km<sup>2</sup>, 99 894 habitants.

**ViennAgglo:** 18 communes, 275km<sup>2</sup>, 67 762 habitants.



# Une Agglomération avec de réels atouts

**20 000** entreprises sur le territoire stéphanois

**1<sup>er</sup>** pôle mécanicien de France

Le **n°1** mondial de la chimie et du traitement de l'eau

Les **n°1** mondiaux des textiles de santé

Le **n°1** mondial de l'acoustique de très haute-fidélité

Les **n°1** français du chocolat haut de gamme

- **2<sup>ème</sup>** Musée d'Art Moderne et Contemporain (MAMC) en France
- **1<sup>ère</sup>** ville française désignée « **Ville créative design UNESCO** »  
(réseau de 16 villes dans le monde)

⇒ **208 000** visiteurs à la dernière Biennale Internationale Design en 2015

⇒ **25 000** étudiants dans l'agglomération dont 3 000 étudiants étrangers

# La vocation de Saint-Etienne Métropole

Les communes du territoire se sont regroupées pour mener, ensemble, des actions et projets qu'une commune seule ne pourrait réaliser.

## > Vocation → Attractivité (politiques de développement du territoire)

Ex : développement économique (Novaciéries à Saint-Chamond, Métrotech à Saint-Jean-Bonnefonds, Châteaucreux à Saint-Etienne...), aménagement de l'espace communautaire, habitat, enseignement supérieur, marketing tourisme...

## > Rayonnement du territoire → Gérer des équipements d'intérêt communautaire

Ex : stade Geoffroy-Guichard, Musée d'Art Moderne et Contemporain, centre nautique Nautiform, Cité du Design, église Le Corbusier, château de Fontanès...

## > Gérer des services de proximité à l'échelle de l'agglomération → Services plus performants aux usagers

Ex : gestion des déchets, des eaux usées, transports (71 lignes), voiries (300 km), politique de la ville, rivières, développement durable...

# L'agglomération au service des communes

## Saint-Etienne Métropole a développé une politique :

- de développement local ⇔ soutien aux projets des communes : ECM, fonds de concours...
- d'économie agricole et rurale, de politiques contractuelles (CPER, FEDER, PSADER) ⇔ financements Europe, Etat, Région, Département...
- de multimédia dans les écoles, d'éducation à l'écocitoyenneté et au développement durable en direction des élèves du territoire (PEEDD)...
- d'accompagnement de projets complexes, apport d'expertise...
- d'ensemblier auprès des communes : informer, conseiller, soutenir, mettre en relation avec les différents partenaires...

# L'agglomération au service des communes

## Grâce aux correspondants territoriaux...

3 « correspondants territoriaux » assurent un lien de proximité avec les communes de moins de 4 500 habitants. Ils **accompagnent les projets de développement local, proposent un accès simple aux ressources d'ingénierie et de conseils disponibles au sein de l'agglomération.**

**Patricia Larcher**  
*Ondaine*



**Nicolas Quittard**  
*Couronne*



**Aline Ruivet**  
*Gier*



## ...et aux développeurs économiques

- Ils apportent une expertise et une connaissance pour accompagner les projets des entreprises.
- Ils suivent les projets d'immobiliers d'entreprise.
- Ils facilitent l'accès aux services urbains de proximité en accompagnant les entreprises dans leurs démarches avec les différentes administrations (voirie, eau, assainissement, propreté, urbanisme, espaces verts).

# Les grands enjeux du début de mandat

---

# Projet d'agglomération : Saint-Etienne Métropole 2020

- Un **projet élaboré avec l'ensemble des 45 maires** entre juillet et novembre 2014, en coordination avec la négociation de contrats avec l'Europe, l'Etat et la Région (CPER, FEDER...), en cohérence avec l'évolution des capacités financières de la collectivité (baisse des dotations de l'Etat estimée à -3,5 M€/an jusqu'en 2017), et qui fixe les **objectifs et ambitions par politique publique** que nous souhaitons atteindre à l'horizon 2020, et parfois même au-delà.
- 2 décisions importantes prises par les maires : le vote du **Pacte financier**, et le vote de confiance accordé au Président pour travailler à l'étude vers le **passage en Communauté Urbaine**.
- Une présentation des **grandes priorités** du Projet devant l'Assemblée générale de Saint-Etienne Métropole en décembre 2014.
- L'avis du **Conseil de Développement de Saint-Etienne Métropole**, installé en janvier 2015, avant une présentation au Conseil de communauté en mars 2015.

# Le Pacte Financier

- ▶ Partager le diagnostic sur la **situation financière et fiscale** des communes et de la Communauté d'Agglomération, ainsi que les objectifs en matière d'**évolution de la pression fiscale** :
  - ▶ Vote à l'unanimité des 45 maires de **ne pas augmenter la fiscalité pour les ménages et les entreprises sur le mandat.**
- ▶ Arbitrer la répartition des ressources entre communes et intercommunalité pour un développement équilibré du territoire, et renforcer les capacités à agir des communes. **Une agglomération forte avec des communes fortes** :
  - ▶ **Accroissement de la DSC versée aux communes de 10 %** (2,2 M€) entre 2015 et 2018,
  - ▶ **Versement de 70 % du FPIC aux communes,**
  - ▶ **Une enveloppe de 7 M€ de Fonds de concours et d'ECM pour participer aux projets des communes**
- ▶ **Un euro dépensé doit être un euro utile.**

# Les incidences de l'actualité législative

## La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) - Janvier 2014

- Clarification des compétences entre collectivités (chefs de file) pour éviter les doublons
- Seuil démographique fixé à 20 000 habitants (revu à 15 000 habitants par la loi NOTRe) pour les **Communautés de communes** (quid des CC voisins des Monts du Pilat, du Pilat Rhodanien, de Forez en Lyonnais, du Pays de Saint-Bonnet-le-Château)
- Renforcement des compétences des **Communautés Urbaines**, abaissement du seuil à 250 000 habitants (9 CU au 1<sup>er</sup> janvier 2015 sur le territoire)
- Affirmation des **Métropoles** (+ de 400 000 habitants au sein d'une aire urbaine de 650 000 habitants → 13 métropoles actées)

## La loi relative à la délimitation des régions - Janvier 2015

- Substitution de **13 nouvelles régions** aux 22 régions métropolitaines actuelles le 1<sup>er</sup> janvier 2016, avec la création d'une région Rhône-Alpes Auvergne

# Loi ALUR ou loi Duflot ou loi Pinel (2014/2015) → conséquences pour les intercommunalités

- Les PLU deviennent Intercommunaux (PLUI)
- Protection des terres agricoles et naturelles
- Rattachement des OP/HLM aux intercommunalités (Saint-Etienne, Saint-Chamond, Le Chambon-Feugerolles, Firminy)
- Dossier de demandes de logement social unique géré par les intercommunalités (simplification des démarches)
- Lutte contre l'habitat indigne : l'intercommunalité chef de file

# Le schéma de mutualisation des services

- Entré en vigueur le 1er mars 2014, la loi oblige les intercommunalités à se doter d'un schéma de mutualisation des services au 31 décembre 2015 (délibération en Conseil communautaire + avis des Conseils municipaux dans les trois mois).
- Une opportunité réelle pour poser les bases d'une nouvelle dynamique territoriale.
- Un projet de mise en commun de moyens techniques et d'expertise pour gagner en proximité, en efficacité, et réduire le coût du service public.
- Une plateforme de services en direction des communes (permis de construire au 1er juillet 2015, marché public, etc.)

# Un défi : la proximité

La proximité est un préalable indispensable à une évolution des compétences gérées au niveau de la Métropole :

- **Chaque maire au cœur des processus de décision** de la collectivité et des actions concernant sa commune (un maire = une voix).
- Des élus municipaux impliqués : 11 **commissions thématiques** permanentes ouvertes, les **conseils de communauté** décentralisés ouverts au public, l'**Assemblée générale** 1 fois/an, l'envoi d'un **rapport d'activité** chaque année.
- Une organisation de proximité des services qui assure **réactivité, efficacité et suivi** dans la réponse aux demandes des communes et des usagers.
- Un cadre où le maire et les communes continueront à être **l'interlocuteur privilégié des citoyens.**

# Temps d'échanges entre **SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE** et le Communauté de Communes des Monts du Pilat

